



Avis publié le 17 novembre 2025

**Avis de publicité préalable à la délivrance d'une autorisation du domaine public (en application du L 2122-1-1 et L 2122-1-4 du Code Général des propriétés personnes publiques)**

L'association LA SALICORNE (n° Siret 52064013700037) sollicite une autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour y produire une course à obstacles en avril 2026.

Lieu : Rues et places de la Ville d'Arcachon

Objet de l'occupation : Organisation d'une course à obstacles

Date demandée : dimanche 26 avril 2026

Tout opérateur économique proposant une activité similaire à celle exercée par le demandeur qui souhaiterait également occuper le domaine public susvisé, pendant les périodes demandées, est invité, dans un délai de 15 jours suivant la publication sur le site d'Arcachon Expansion, du présent avis, à proposer sa candidature à l'adresse suivante, par lettre recommandé avec accusé de réception ou par remise en mains propres contre récépissé :

**Arcachon Expansion  
Direction Générale  
22 boulevard du Général Leclerc  
33120 Arcachon  
Tél. : 05.56.22.01.15**

Tout candidat devra adresser un dossier présentant la nature des épreuves exercées, la description de l'organisation et des installations, le parcours et le nombre de participants envisagés, les horaires, les tarifs proposés.

Ce dossier de présentation devra obligatoirement être accompagné des pièces suivantes :

- Photocopie couleur de la carte nationale d'identité
- Extrait (datant de moins de 3 mois) de votre inscription au RCS ou au RM, y compris pour les auto-entrepreneurs, au répertoire SIRENE pour les associations,
- Attestation d'assurance en responsabilité civile et professionnelle en cours de validité,
- Les statuts à jour si l'organisateur est une association.

Procédure de sélection :

A l'issue du délai de 15 jours calendaires suivant l'affichage du présent avis, une procédure de sélection sera réalisée afin de désigner le titulaire de l'autorisation du domaine public, selon les critères suivants :

- la présence de l'ensemble des éléments demandés dans le dossier de présentation,
- la nature des épreuves proposées,
- l'organisation et les installations prévues,
- le parcours,
- le nombre de participants envisagés,
- les horaires,
- les tarifs pour les participants.